

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 6 février 2025

N°25-02-04

Date de la convocation :
31 janvier 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le 6 février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – M. Denis SALANON, Conseiller Municipal Délégué – Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Benjamin FOULTIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN et M. Christophe PIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
Mme Ariette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET.
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme PAMELA MARODON a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER (jusqu'à son arrivée)

Absents excusés sans pouvoir

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière consorts Royer

M. Le Maire indique avoir été contacté par Maître GOUTORBE, qui est en charge de la succession de Monsieur Michel ROYER, concernant une parcelle appartenant à la commune et qui sert d'accès à la propriété de ce dernier.

En effet, la parcelle AO numéro 20 (101m² en zone UB) située au Petit Roure appartient à la commune et est en réalité utilisée par les consorts ROYER pour l'accès à leur habitation. Ces derniers souhaitent, si la commune en est d'accord, se porter acquéreur de cette parcelle.

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_04-DE
Reçu le 12/02/2025

Un avis du domaine N°20330236 en date du 19/11/2024 porte la valeur vénale du bien à 2 525€, soit 25€ du mètre carré.

Les conjoints ROYER ont validé la proposition du service du Domaine par retour de mail en date du 16/12/2024.

C'est pourquoi il vous est proposé,

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée AO n°20, d'une contenance totale de 101m² en zone UB, au prix de 2 525€ conformément à l'avis du Domaine.

DE DESIGNER Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 6 février 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_04-DE
Reçu le 12/02/2025